

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OSTRUM PREMIERE MOYEN TERME

Code ISIN : FR0010016857

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP relève de la classification "Obligations et autres titres de créances libellés en euro".

Son objectif de gestion est d'offrir, sur la durée de placement recommandée, une performance au moins égale à celle des obligations à moyen terme, libellées en euro, émises ou garanties par des Etats membres de l'Union européenne ou par d'autres Etats parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen. Tout en poursuivant cet objectif, la gestion du FCP cherche à privilégier les Etats les plus efficaces en matière d'Environnement, de Social et de Gouvernance en leur accordant une plus large part au sein du portefeuille.

La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence indiqué dans le prospectus est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

La stratégie d'investissement consiste, tout en intégrant des critères de responsabilité sociale et environnementale dans l'évaluation de la qualité des différents émetteurs, à investir exclusivement dans un portefeuille de valeurs émises ou garanties explicitement par des Etats membres de l'Union européenne ou par d'autres Etats parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, libellées en euro, dont la maturité moyenne correspond à l'objectif de gestion.

Les émissions ne sont pas uniquement jugées sur leur niveau de rentabilité à terme. Est également évaluée l'implication des pays émetteurs pour favoriser leur développement à long terme. Les critères pris en compte pour cette évaluation portent notamment sur les actions de chaque pays en faveur de la préservation des ressources naturelles, de la lutte contre le changement climatique, d'une répartition équilibrée des richesses, d'un niveau élevé d'éducation, de la prévention de la corruption, d'un climat favorable aux entreprises ou encore en participant à la résolution pacifique de conflits armés.

La construction du portefeuille accorde ainsi une plus large part aux pays qui, au regard de leurs moyens, sont les plus impliqués en matière d'environnement de social et de gouvernance.

La sensibilité globale du portefeuille sera gérée en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt. Elle restera dans la fourchette [1 ; 4].

Le FCP est amené à mettre en place des stratégies de gestion visant à préserver les performances acquises au cours de l'année en réduisant le risque supporté par le FCP. Cette réduction du risque pourra notamment passer par une réduction de la sensibilité, qui pourra donc être sensiblement inférieure à celle de l'indice de référence, tout en respectant la fourchette indiquée précédemment.

Ces titres sont sélectionnés afin de respecter la fourchette de sensibilité du FCP comprise en 1 et 4 et ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade") en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus ou toute autre notation jugée équivalente par la Société de gestion.

Le FCP peut également détenir des titres ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3, dits "non Investment Grade", (qu'en cas de dégradation post investissement) dans la limite de 10% de l'actif net.

A partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, fourchette de sensibilité, notation minimale à l'acquisition et en détention), la Société de gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de l'acquisition du titre et de sa conservation ou de sa cession en cas d'évolution de la notation du titre.

Le FCP peut recourir à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture ou d'exposition.

La durée de placement recommandée est de 2 ans minimum.

Le FCP est un OPCVM de capitalisation.

Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 11h30.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible À risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le FCP étant investi dans des titres émis ou garantis par des Etats membres de l'Union européenne ou par d'autres Etats parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, libellées en euro, le niveau de risque associé à cet OPCVM est 2.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque important pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des instruments dans lesquels est investi le FCP baissera ; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,20% taux maximum. - Néant pour les souscriptions effectuées par un porteur consécutives à une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative.
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	0,39 % TTC
----------------	------------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

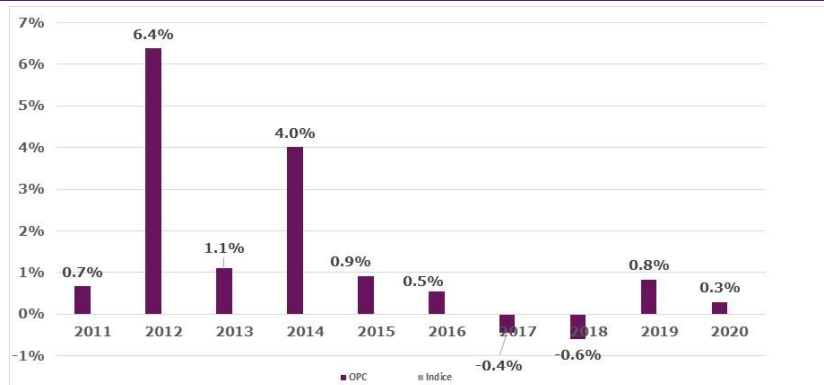
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 30/09/2020 ; ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- L'OPCVM a été créé le 25 septembre 2003.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 février 2021.